

ZINN PRODUCTION

VIDÉASTE COMMUNICANT & COMMUNITY MANAGER

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

ZINOUNE NAEL

Entrepreneur individuel – Micro-entreprise

6 rue des Vignes – 89400 BUSSY-EN-OTHE

SIREN : 921 147 237 – Code NAF : 5911B – Tél : 07.69.70.74.36

TVA non applicable – Article 293 B du CGI

Version 1.0 – En vigueur à compter du 23 janvier 2026



PRÉAMBULE

ZINN PRODUCTION est une entreprise individuelle spécialisée dans la création de contenus audiovisuels, la production vidéo et la gestion de réseaux sociaux (community management). Elle accompagne les professionnels et les particuliers dans leur communication digitale.

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestation de Services (ci-après « CGV ») constituent le socle unique de la relation commerciale entre ZINN PRODUCTION et ses Clients. Elles ont pour objet de définir les droits et obligations des parties.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document.

ARTICLE 1 – DÉFINITIONS

« **Prestataire** » ou « **ZINN PRODUCTION** » : l'entreprise individuelle ZINN PRODUCTION, SIREN 921 147 237, 6 rue des Vignes, 89400 BUSSY-EN-OTHE.

« **Client Professionnel** » : toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

« **Client Consommateur** » : toute personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité professionnelle, au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

« **Client** » : désigne indifféremment le Client Professionnel ou le Client Consommateur, sauf mention contraire.

« **Livrables** » : l'ensemble des éléments remis au Client (vidéos montées, contenus, visuels, rapports, etc.).

« **Rushes** » : fichiers vidéo/audio bruts, non montés. Ne font pas partie des Livrables sauf mention expresse.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles ZINN PRODUCTION fournit ses services de production audiovisuelle et de community management.

Elles s'appliquent à toutes les prestations, que le Client soit professionnel ou consommateur. Les articles applicables uniquement aux professionnels ou uniquement aux consommateurs sont expressément identifiés.

ARTICLE 3 – SERVICES PROPOSÉS

3.1 Production audiovisuelle

- Captation vidéo (tournage, reportage, interview, événementiel, corporate)
- Montage vidéo et post-production
- Contenus pour réseaux sociaux (Reels, Stories, TikTok, Shorts)
- Motion design et animations graphiques
- Sous-titrage et adaptation des formats

3.2 Community Management

- Stratégie éditoriale et ligne éditoriale
- Création et planification de contenus
- Animation et modération des communautés
- Veille concurrentielle et e-réputation
- Reporting et analyse des performances

ARTICLE 4 – DEVIS ET FORMATION DU CONTRAT

4.1 Établissement du devis

Un devis gratuit est établi préalablement à toute commande, précisant : nature des prestations, calendrier, prix HT, conditions de paiement, frais annexes.

4.2 Validité

Le devis est valable **quinze (15) jours** à compter de son émission, sauf mention contraire.

4.3 Acceptation

La commande est ferme et définitive dès réception du devis signé avec la mention « Lu et approuvé, Bon pour accord », accompagné de l'acompte.

La signature vaut acceptation des présentes CGV.

ARTICLE 5 – RÉSERVATION DES PRESTATIONS

Toute prestation nécessitant une date doit être réservée. La réservation est définitive à réception de l'acompte et du devis signé.

CLAUSE IMPORTANTE : L'acompte versé à la commande constitue un acompte (et non des arrhes) et correspond notamment à une indemnité d'immobilisation de la date et au démarrage de la préparation (repérage, échanges, organisation). En cas d'annulation ou de report, les conditions des Articles 9 et 10 s'appliquent.

Réservation à moins de 30 jours : règlement intégral exigé.

Prestations < 300 € HT : règlement intégral à la commande.

ARTICLE 6 – TARIFS ET CONDITIONS TARIFAIRES

6.1 Prix

Les prix sont en euros HT. TVA non applicable (art. 293 B du CGI).

Type	Tarif
Taux horaire de référence	60 € HT / heure

Le temps facturé comprend : tournage, montage, heures satellites (brief, trajets, dérushage, exports, corrections, archivage).

6.2 Frais de déplacement

Zone	Tarif
Jusqu'à 10 km	Inclus
Au-delà de 10 km	0,50 € HT / km (A/R)

Précision : Le temps de trajet peut être comptabilisé dans le temps de travail (déplacements longs, briefs sur place, etc.). Les frais kilométriques, quant à eux, couvrent uniquement les coûts d'utilisation du véhicule (carburant, usure). Il ne s'agit pas d'une double facturation : le temps rémunère le travail, les kilomètres remboursent les frais de transport.

6.3 Frais à la charge du Client

Certains frais engagés par le Prestataire sont refacturés au Client, au réel et sur justificatif :

- Hébergement : si nuitée nécessaire (distance > 100 km A/R ou prestation sur plusieurs jours). Forfait : 80 € HT / nuit (ou au réel sur justificatif si conditions particulières validées).
- Repas : si prestation > demi-journée (4h) ou pause déjeuner. Forfait : 20 € HT / repas (ou au réel sur justificatif si dépassement validé) ;
- Entrées sites payants : musées, parcs, lieux événementiels ;
- Stationnement et péages ;

6.4 Majorations

Condition	Majoration
Urgence (< 48h)	+ 30 à 50%
Samedi	+ 25%
Dimanche / férié	+ 50%
Nuit (après 21h)	+ 50%

Majorations cumulables. Non applicables aux événements tombant naturellement un week-end/férié (mariage, etc.).

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT

7.1 Échéancier

Échéance	Montant
À la commande	50% (acompte)
Jour de prestation / livraison	50% (solde)

Aucun travail ne sera engagé avant réception de l'acompte.

7.2 Moyens de paiement acceptés

Le règlement peut s'effectuer par les moyens suivants :

Pour tout règlement par virement, merci d'indiquer en référence : **n° de facture + nom du Client.**

- Virement bancaire : sans frais (coordonnées sur devis et facture) ;
- Espèces : sans frais, dans la limite légale de 1 000 € pour les résidents fiscaux français. Ce plafond est porté à 15 000 € pour les personnes domiciliées fiscalement hors de France (dépenses personnelles) ;
- Paiement par carte bancaire via lien sécurisé : sur demande, via plateforme de paiement (Stripe, SumUp ou équivalent).
- PayPal : sur accord préalable uniquement, en mode « Biens et services » ;
- Chèques : **refusés**. Par exception, les chèques peuvent être acceptés pour les Clients Professionnels uniquement, après accord écrit de ZINN PRODUCTION. En cas de chèque rejeté (provision insuffisante), les frais bancaires de rejet seront refacturés au réel sur justificatif, ainsi que les éventuels frais de gestion engagés.

Conformément à la réglementation, aucun frais supplémentaire lié au moyen de paiement utilisé n'est facturé au Client.

7.3 Délai de paiement

Solde exigible à réception de facture et au plus tard dans un délai de **7 jours calendaires**. La date de paiement retenue est la **date d'encaissement effectif** (réception des fonds), et non la date d'envoi.

Tout retard de paiement entraîne un décalage équivalent des délais de livraison, sans que ZINN PRODUCTION puisse en être tenu responsable.

7.4 Retard de paiement – Clients Professionnels uniquement

Les dispositions du présent article 7.4 s'appliquent exclusivement aux Clients Professionnels.

Conformément aux articles L.441-10 et D.441-5 du Code de commerce :

- Pénalités de retard : **taux directeur de la BCE majoré de 10 points** (taux par défaut du Code de commerce), calculées sur le montant TTC de la facture, dues de plein droit dès le 1^{er} jour de retard sans rappel nécessaire ;
- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 € (article D.441-5 C. com.), sans préjudice d'une indemnisation complémentaire si les frais réels excèdent ce montant ;
- Suspension des prestations en cours et blocage des livraisons jusqu'à complet paiement.

7.5 Retard de paiement – Clients Consommateurs

Les dispositions du présent article 7.5 s'appliquent exclusivement aux Clients Consommateurs.

En cas de retard de paiement par un Client Consommateur, des intérêts de retard au taux légal pourront être appliqués après mise en demeure restée infructueuse pendant 15 jours.

ZINN PRODUCTION se réserve le droit de suspendre la livraison des fichiers jusqu'à régularisation.

ARTICLE 8 – DROIT DE RÉTRACTATION

Le présent article concerne exclusivement les Clients Consommateurs ayant conclu un contrat à distance ou hors établissement.

8.1 Principe

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision.

8.2 Modalités d'exercice

Pour exercer ce droit, le Client doit notifier sa décision par déclaration écrite et non équivoque (email, courrier recommandé) à ZINN PRODUCTION avant l'expiration du délai de 14 jours.

Un formulaire de rétractation est mis à disposition en annexe des présentes CGV.

8.3 Exécution anticipée du service

Si le Client Consommateur souhaite que l'exécution de la prestation commence avant la fin du délai de rétractation, il doit en faire la demande expresse.

Dans ce cas :

- Le Client reconnaît être informé qu'une fois le service pleinement exécuté, il ne pourra plus exercer son droit de rétractation ;
- Si le Client exerce son droit de rétractation après que l'exécution a commencé mais avant qu'elle soit achevée, il sera redevable d'un montant proportionnel au service fourni jusqu'à la notification de la rétractation.

8.4 Exceptions au droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour :

- Les services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation, lorsque l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur et avec son renoncement exprès à son droit de rétractation ;
- La fourniture de contenus numériques non fournis sur support matériel dont l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur et son renoncement exprès à son droit de rétractation.

8.5 Conséquences de la rétractation

En cas de rétractation valablement exercée, ZINN PRODUCTION remboursera les sommes versées dans un délai de 14 jours, déduction faite, le cas échéant, du montant correspondant au service déjà fourni.

8.6 Clients Professionnels

Les Clients Professionnels ne bénéficient pas du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

ARTICLE 9 – ANNULATION PAR LE CLIENT

Indépendamment du droit de rétractation (applicable aux seuls Consommateurs), en cas d'annulation de la commande après le démarrage effectif de la prestation ou hors délai de rétractation, les conditions suivantes s'appliquent :

9.1 Séance vidéo/photo – prestation ponctuelle

Délai d'annulation	Conséquences
Plus de 15 jours avant	Acompte remboursé à 70%
Entre 15 et 7 jours	Acompte conservé
Entre 7 jours et 72h	Acompte + 30% du solde
Moins de 72h	Acompte + 50% du solde

9.2 Reportage événementiel

Délai d'annulation	Conséquences
Plus de 2 mois avant	Acompte remboursé à 70%
Entre 2 mois et 1 mois	Acompte conservé
Entre 1 mois et 15 jours	Acompte + 30% du solde
Moins de 15 jours	Acompte + 50% du solde

9.3 Community Management

Préavis de 30 jours minimum. Si durée d'engagement non respectée : indemnité de 50% des mensualités restantes.

9.4 Travaux déjà réalisés

Si des travaux ont été réalisés au moment de l'annulation, ils seront facturés au prorata du temps passé.

ARTICLE 10 – REPORT DE PRESTATION

10.1 Séance vidéo/photo

- Plus de 7 jours avant : 1er report sans frais (sous réserve disponibilité)
- Entre 48h et 7 jours : frais de gestion de 50 € HT
- Moins de 48h : assimilé à une annulation

À partir du 2ème report : frais de gestion de 50 € HT systématiques.

10.2 Événementiel

Demande au minimum 1 mois avant. Frais de gestion de 50 € HT + éventuels frais supplémentaires selon nouvelle date.

10.3 Acceptation

ZINN PRODUCTION se réserve le droit d'accepter ou refuser tout report. La nouvelle date est définitive après règlement des frais et signature d'un avenant.

10.4 Conditions météorologiques - tournage extérieur

En cas de conditions météorologiques rendant un tournage extérieur dangereux, impossible ou de nature à dégrader significativement la qualité des images (notamment orage, foudre, vents forts, fortes pluies, vigilance météorologique), ZINN PRODUCTION pourra adapter la prestation (plan B) ou décider de reporter le tournage.

- Proposer un plan B : changement d'horaires, lieu couvert/intérieur, adaptation du déroulé ;
- Reporter le tournage à une nouvelle date convenue entre les parties.

Le report décidé pour raisons météorologiques n'entraîne pas de frais de gestion. L'acompte déjà versé est conservé et imputé sur la nouvelle date.

Les frais déjà engagés et non récupérables (réservations, location de matériel, intervenants, déplacements engagés, etc.) pourront être facturés au réel sur justificatif.

Si le Client refuse le report et demande l'annulation, les conditions de l'ARTICLE 9 - ANNULATION PAR LE CLIENT s'appliquent.

ARTICLE 11 – RETARD DU CLIENT

L'heure de prestation est impérative. Le Client doit arriver préparé (tenue, maquillage).

- Jusqu'à 15 min : durée réduite d'autant, sans modification du tarif
- 15 à 30 min : frais de retard de 30 € HT possibles
- Plus de 30 min sans prévenance : annulation possible, acompte conservé, solde dû

ARTICLE 12 – DÉLAIS D'EXÉCUTION ET LIVRAISON

Délai standard : 5 à 15 jours ouvrés après réception des éléments et de l'acompte.

Les Livrables sont transmis par lien de téléchargement (WeTransfer, Drive).

12.1 Délai de téléchargement

Important : les liens de téléchargement ont une validité limitée, généralement de 7 jours. Le Client est invité à télécharger et sauvegarder ses fichiers dès réception.

12.2 Renvoi des fichiers

En cas d'oubli de téléchargement dans le délai imparti :

- Premier renvoi : gratuit (sur simple demande dans les 30 jours suivant la livraison initiale)
- Renvois suivants : 50 € HT par transfert

Au-delà de 3 mois après la livraison, la disponibilité des fichiers n'est pas garantie (cf. Article 15 – Archivage).

12.3 Réclamation à la livraison

Réclamation sous 7 jours après livraison pour tout défaut de conformité apparent. Passé ce délai, les Livrables sont réputés acceptés (sous réserve des garanties légales).

ARTICLE 13 – VALIDATION, CORRECTIONS ET MODIFICATIONS

3 séries de corrections incluses. Délai de validation : 7 jours par version (silence = validation tacite).

Série supplémentaire : 30 € HT. Modifications substantielles du brief : sur devis.

Validation finale (BAT) = acceptation définitive. Plus de modification possible sauf nouvelle commande.

ARTICLE 14 – POST-PRODUCTION ET STYLE ARTISTIQUE

Le style visuel, montage et traitement colorimétrique sont propres à l'univers artistique de ZINN PRODUCTION.

Les rushes et fichiers sources (projets Premiere, After Effects) ne sont pas inclus. Cession possible : 30% à 50% du montant du projet.

Formats livrés : MP4 (H.264), Full HD ou 4K, ratio selon besoins (16:9, 9:16, 1:1).

14.1 Musiques et droits musicaux

Clause importante relative à l'utilisation de musiques dans les vidéos

Par défaut, ZINN PRODUCTION utilise des musiques :

- Libres de droits (royalty-free) issues de banques musicales professionnelles ;
- Ou issues des bibliothèques musicales intégrées aux plateformes (Instagram, TikTok, YouTube) lorsque la diffusion est limitée à ces réseaux.

Si le Client souhaite imposer une musique spécifique (morceau commercial, titre d'artiste, musique sous droits d'auteur) :

- Le Client assume l'entière responsabilité de l'obtention des droits et licences nécessaires ;
- Le Client garantit ZINN PRODUCTION contre tout recours de tiers (maisons de disques, sociétés de gestion collective, ayants droit) ;
- ZINN PRODUCTION décline toute responsabilité en cas de blocage, démonétisation, suppression ou réclamation liée à l'utilisation de cette musique.

Limites des bibliothèques de plateformes : les musiques des bibliothèques Instagram/TikTok/YouTube sont généralement autorisées uniquement sur ces plateformes. Leur utilisation sur d'autres supports (site web, publicité, TV, etc.) peut constituer une violation des droits d'auteur.

En cas de besoin d'une musique sous licence commerciale pour un usage étendu, ZINN PRODUCTION peut assister le Client dans l'acquisition des droits (coût réel refacturé sur justificatif).

ARTICLE 15 – REMISE DES FICHIERS ET ARCHIVAGE

15.1 Responsabilité du Client

Le Client est seul responsable de la sauvegarde des fichiers qui lui sont transmis. ZINN PRODUCTION recommande vivement de procéder à plusieurs sauvegardes sur différents supports.

15.2 Durée de conservation standard

Conservation des fichiers de travail : 3 mois à compter de la livraison finale. Au-delà, les fichiers pourront être supprimés sans préavis.

15.3 Option « Archivage prolongé »

Sur demande expresse du Client et moyennant un forfait complémentaire, ZINN PRODUCTION peut proposer une conservation prolongée des fichiers :

Durée d'archivage	Forfait
6 mois supplémentaires	30 € HT
12 mois supplémentaires	50 € HT

Cette option doit être souscrite avant l'expiration du délai de conservation standard de 3 mois. Elle ne constitue pas une garantie absolue contre la perte de données (panne matérielle, sinistre, etc.).

15.4 Réouverture de projet archivé

Si les fichiers sont encore disponibles après le délai de conservation :

Prestation	Frais
Réouverture projet archivé	50 à 100 € HT
Renvoi fichiers (après 1er renvoi gratuit)	50 € HT / transfert

ZINN PRODUCTION ne garantit pas la disponibilité des fichiers au-delà du délai de conservation (standard ou prolongé).

ARTICLE 16 – CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU COMMUNITY MANAGEMENT

16.1 Nature des prestations

Prestations récurrentes au forfait mensuel : création de contenus, publication, modération, reporting.

16.2 Durée d'engagement

Durée minimale de 3 mois sauf mention contraire. Tacite reconduction par périodes d'1 mois. Préavis de résiliation : 30 jours.

16.3 Accès aux comptes

Le Client fournit les accès nécessaires. Il reste propriétaire de ses comptes. ZINN PRODUCTION s'engage à restituer les accès en fin de contrat et à ne pas modifier les mots de passe.

16.4 Facturation et paiement (Community Management)

Les prestations mensuelles de Community Management sont facturées mensuellement et payables d'avance, sauf accord contraire au devis.

La facture est émise en début de mois (ou à la date convenue) pour le mois à venir.

En cas de non-paiement à l'échéance :

- Rappel amiable sous 48h ;
- Suspension de la prestation sous 7 jours sans régularisation ;
- Résiliation possible après 15 jours d'impayé.

La suspension pour impayé n'exonère pas le Client du paiement des sommes dues.

16.5 Validation des contenus

Contenus soumis à validation sous 48h. Silence = validation tacite.

16.6 Modération et gestion des interactions

Sauf mention contraire au devis, la modération incluse comprend :

- Réponse aux commentaires publics (posts, publications) ;
- Modération des avis et signalements de contenus inappropriés ;
- Gestion basique des messages privés/DM (orientation, questions simples).

Horaires de modération : du lundi au vendredi, de 9h à 18h (hors jours fériés), sauf accord spécifique au devis.

Délai de réponse indicatif : 24 à 48h ouvrées pour les commentaires et messages standards.

Ne sont PAS inclus (sauf option ou forfait spécifique) :

- La modération 24/7 ou le week-end ;
- Le SAV approfondi ou la gestion de litiges clients ;
- Les échanges commerciaux ou négociations via DM ;
- La gestion de crises (bad buzz, attaques coordonnées).

Ces prestations peuvent faire l'objet d'un devis complémentaire.

16.7 Obligation de moyens

Les prestations de Community Management constituent une obligation de moyens et non de résultat. ZINN PRODUCTION ne garantit pas l'atteinte d'objectifs chiffrés (abonnés, engagement, etc.).

16.8 Budgets publicitaires et achats média

Dispositions relatives aux campagnes publicitaires payantes (Facebook Ads, Instagram Ads, TikTok Ads, etc.)

Si la prestation inclut la gestion de campagnes publicitaires :

- La gestion des publicités (création, paramétrage, optimisation) fait l'objet d'un devis spécifique ou d'une mention expresse au contrat ;

• Le budget publicitaire (sommes versées aux plateformes) est à la charge exclusive du Client et n'est pas inclus dans les honoraires de ZINN PRODUCTION ;

• ZINN PRODUCTION n'avance pas les frais publicitaires. Le Client règle directement les plateformes via son propre moyen de paiement (carte bancaire associée au compte publicitaire) ;

• ZINN PRODUCTION n'est pas responsable des variations de performance liées aux enchères, à la concurrence ou aux modifications des algorithmes publicitaires ;

• Les résultats des campagnes publicitaires ne sont pas garantis (obligation de moyens) ;

• Tout budget publicitaire dépensé n'est pas remboursable, y compris en cas de résiliation anticipée du contrat.

16.9 Plateformes tierces – Clause de non-responsabilité

CLAUSE IMPORTANTE : Limitation de responsabilité liée aux plateformes tierces

Le Client reconnaît que les prestations de Community Management dépendent de plateformes tierces (Meta/Facebook, Instagram, TikTok, LinkedIn, YouTube, X/Twitter, etc.) sur lesquelles ZINN PRODUCTION n'a aucun contrôle.

ZINN PRODUCTION ne saurait être tenu responsable :

- Des modifications d'algorithmes impactant la visibilité des contenus ;
- Des bugs, pannes ou indisponibilités des plateformes ;
- Des restrictions, suspensions ou suppressions de compte décidées par les plateformes ;
- Des modifications des conditions d'utilisation ou des fonctionnalités des plateformes ;
- Des rejets de publicités ou restrictions publicitaires imposées par les plateformes ;
- De toute autre décision unilatérale des plateformes tierces.

Le Client s'engage à respecter les Conditions Générales d'Utilisation des plateformes concernées. ZINN PRODUCTION ne pourra être tenu responsable des conséquences du non-respect de ces CGU par le Client.

En cas de suspension ou blocage de compte, ZINN PRODUCTION assistera le Client dans ses démarches de récupération, sans garantie de résultat.

16.10 Prévalence des conditions Community Management

En cas de contradiction entre les dispositions du présent Article 16 et les autres stipulations des présentes CGV, les dispositions du présent Article 16 prévalent pour les prestations de Community Management. Les conditions particulières figurant au devis, bon de commande et/ou avenant prévalent en tout état de cause sur les présentes CGV.

ARTICLE 17 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT

17.1 Informations et collaboration

Le Client fournit des informations exactes, un brief clair, les éléments nécessaires dans les délais, et valide les étapes intermédiaires.

17.2 Autorisations

Le Client obtient préalablement toutes les autorisations nécessaires : tournage, droit à l'image, drone, accès aux lieux, etc.

ZINN PRODUCTION décline toute responsabilité en cas de défaut d'autorisation.

En cas de défaut d'autorisation, de refus d'accès, d'interdiction réglementaire ou de restriction temporaire (notamment pour les vols de drone), la prestation pourra être adaptée (prises de vue alternatives), reportée ou annulée à la demande du Client. Les sommes versées et/ou l'acompte restent dus selon les conditions des Articles 9 et 10, ainsi que les frais engagés (déplacements, repérage, réservations). ZINN PRODUCTION se réserve également le droit de renoncer à toute prise de vue jugée risquée ou non conforme pour des raisons de sécurité ou de réglementation, sans que cela n'ouvre droit à indemnisation.

17.3 Prises de vue personnelles pendant la séance

Afin de préserver la qualité de la prestation et la concentration artistique, il est demandé au Client et à ses accompagnants de limiter les prises de vue personnelles (smartphone, tablette) pendant les séances.

Les prises de vue sont tolérées à condition :

- De ne pas gêner le travail du Prestataire ;
- De ne pas diffuser publiquement les images captées sans accord préalable ;
- De respecter les consignes données par le Prestataire.

En cas de comportement perturbateur malgré avertissement, ZINN PRODUCTION se réserve le droit d'interrompre la séance.

17.4 Règles sanitaires

Le Client respecte et fait respecter les règles sanitaires en vigueur. En cas de manquement grave, le Prestataire peut exercer son droit de retrait.

ARTICLE 18 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU PRESTATAIRE

18.1 Obligation de moyens

ZINN PRODUCTION s'engage à exécuter les prestations avec soin et professionnalisme. Il s'agit d'une obligation de moyens.

18.2 Limitation de responsabilité

La responsabilité de ZINN PRODUCTION est limitée au montant des sommes effectivement perçues au titre de la prestation concernée.

Sont exclus de la réparation les dommages indirects tels que : perte de chiffre d'affaires, perte d'image, perte de données, manque à gagner, préjudice commercial.

Exclusions à cette limitation : les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive du Prestataire, de dommages corporels, ou lorsqu'elles contreviendraient à des dispositions légales d'ordre public, notamment en matière de protection des consommateurs.

18.3 Perte de fichiers

En cas de perte accidentelle avant livraison, remboursement intégral des sommes versées, sans indemnité supplémentaire.

18.4 Assurance

ZINN PRODUCTION est titulaire d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

18.5 Empêchement du Prestataire

En cas d'empêchement indépendant de la volonté de ZINN PRODUCTION (maladie, accident, force majeure) rendant impossible la réalisation de la prestation à la date prévue, ZINN PRODUCTION en informera le Client dans les meilleurs délais et proposera, selon les possibilités :

- le report à une date ultérieure, sous réserve de disponibilité ;
- le remplacement par un prestataire qualifié (partenaire/sous-traitant), avec l'accord préalable du Client ;
- à défaut de solution, l'annulation avec remboursement des sommes versées au titre de la partie non réalisée, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Les travaux déjà réalisés et/ou frais engagés au moment de l'empêchement restent dus et pourront être facturés au prorata (cf. Article 9.4).

ARTICLE 19 – CONDITIONS ATMOSPHÉRIQUES ET FORCE MAJEURE

19.1 Météo défavorable

En cas de tournage en extérieur, les dispositions de l'Article 10.4 (conditions météorologiques) s'appliquent. Si le Client demande expressément le maintien du tournage malgré une météo défavorable n'entraînant pas de risque (pluie légère, ciel couvert, etc.), il reconnaît que la qualité des images peut être altérée et accepte ce résultat, sans que ZINN PRODUCTION puisse en être tenu responsable.

19.2 Force majeure

Aucune responsabilité en cas de force majeure (art. 1218 C. civ.) : catastrophes naturelles, pandémies, décisions gouvernementales, etc.

Au-delà de 30 jours : résiliation possible sans indemnité, remboursement au prorata.

ARTICLE 20 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'AUTEUR

20.1 Titularité

ZINN PRODUCTION est l'auteur des œuvres créées et détient les droits de propriété intellectuelle jusqu'au paiement intégral.

20.2 Droits cédés

Après paiement intégral, cession à titre non exclusif : reproduction, représentation, adaptation (respect de l'intégrité), pour le monde entier, durée légale, pour la communication du Client.

20.3 Droits non cédés

Fichiers sources, rushes non utilisés, droits de revente, usage publicitaire commercial. Cession possible sur devis.

20.4 Droit moral

ZINN PRODUCTION conserve son droit moral. En cas de publication publique des contenus (réseaux sociaux, site web, etc.), la mention du crédit « ZINN PRODUCTION » ou « @zinnproduction » est appréciée, sauf accord contraire. Cette mention n'est pas exigée pour un usage strictement privé (visionnage familial, archivage personnel).

ARTICLE 21 – DROIT À L'IMAGE ET UTILISATION DES CONTENUS

21.1 Autorisation de diffusion – Consentement préalable

L'utilisation des contenus par ZINN PRODUCTION à des fins promotionnelles est soumise à l'accord préalable du Client.

Lors de la signature du devis, le Client est invité à indiquer expressément s'il autorise ou non ZINN PRODUCTION à utiliser tout ou partie des contenus réalisés pour :

- La promotion de son activité (portfolio, site internet, démarchage) ;
- La diffusion sur ses réseaux sociaux professionnels ;
- La participation à des concours ou festivals.

21.2 Absence d'autorisation

Si le Client ne souhaite pas autoriser cette utilisation, il lui suffit de le mentionner sur le devis. Aucune pénalité ni surcoût ne sera appliqué.

Cette décision est sans incidence sur le prix de la prestation.

21.3 Option « Diffusion Portfolio »

À titre optionnel, le Client peut choisir de bénéficier d'une réduction tarifaire en contrepartie de son autorisation d'utilisation des contenus à des fins promotionnelles. Cette option, si elle est proposée, sera clairement indiquée au devis.

21.4 Retrait de l'autorisation

Le Client peut à tout moment demander le retrait de son image des supports de communication de ZINN PRODUCTION par simple demande écrite. Cette demande sera exécutée dans un délai raisonnable, sans effet rétroactif et sans indemnité.

21.5 Usage privé vs professionnel

Les contenus réalisés pour un événement privé sont destinés à un usage strictement privé et familial. Toute diffusion publique nécessite l'accord de ZINN PRODUCTION et la mention du crédit.

Toute utilisation commerciale ou publicitaire fera l'objet d'un devis spécifique.

21.6 Garantie du Client

Le Client garantit disposer des droits sur les éléments fournis et avoir obtenu l'accord des personnes filmées. Il garantit ZINN PRODUCTION contre tout recours de tiers.

ARTICLE 22 – CONFIDENTIALITÉ

Les Parties s'engagent à la confidentialité des informations échangées pendant 2 ans après la fin du contrat.

ARTICLE 23 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

23.1 Données de facturation

ZINN PRODUCTION collecte et traite les données personnelles du Client (identité, coordonnées, facturation) pour l'exécution du contrat, conformément au RGPD.

Conservation : durée contractuelle + délais légaux (10 ans pour pièces comptables).

23.2 Droits du Client

Droits d'accès, rectification, effacement, portabilité, limitation, opposition. Contact : ZINN PRODUCTION, 6 rue des Vignes, 89400 BUSSY-EN-OTHE. Réponse sous 1 mois.

Réclamation possible auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

23.3 Community Management – Traitement pour le compte du Client

Dispositions spécifiques aux prestations de Community Management impliquant l'accès à des données personnelles.

Dans le cadre des prestations de Community Management, ZINN PRODUCTION peut être amené à accéder et traiter des données personnelles pour le compte du Client (messages privés, commentaires, données d'audience, fichiers clients, etc.).

Dans ce contexte, ZINN PRODUCTION intervient en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD, et s'engage à :

- Traiter les données uniquement sur instruction documentée du Client ;
- Ne pas transférer les données hors UE sauf accord du Client ;
- Garantir la confidentialité des données traitées ;
- Mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées ;
- Ne pas faire appel à un autre sous-traitant sans autorisation préalable du Client ;
- Assister le Client pour répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées ;
- Supprimer ou restituer les données au terme de la prestation, selon les instructions du Client ;
- Mettre à disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations.

Un accord de traitement des données (DPA – Data Processing Agreement) pourra être conclu si nécessaire.

ARTICLE 24 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'exécution des prestations ou à la conformité apparente des Livrables doit être adressée à ZINN PRODUCTION par écrit (email ou courrier recommandé), de manière motivée et accompagnée des justificatifs nécessaires, dans un délai de sept (7) jours suivant la livraison.

Réponse sous 15 jours ouvrés. Passé le délai de 7 jours sans réclamation, les Livrables sont réputés acceptés en ce qui concerne leur conformité apparente.

Réserve des garanties légales : Ce délai de réclamation ne fait pas obstacle aux droits dont dispose le Client au titre des garanties légales, notamment la garantie légale de conformité (articles L.217-3 et suivants du Code de la consommation) et la garantie des vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil), qui peuvent être exercées dans les délais légaux applicables.

ARTICLE 25 – MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

25.1 Règlement amiable

Les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant tout recours contentieux.

25.2 Médiation de la consommation

Dispositions applicables aux Clients Consommateurs uniquement.

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client Consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.

Avant de saisir le médiateur, le Client doit avoir préalablement adressé une réclamation écrite à ZINN PRODUCTION.

Médiateur compétent : CNPM – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

27 avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

Site internet : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu>

Téléphone : 09 88 30 27 72

Email : contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu

Saisine en ligne : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/demande-recevabilite>

Délai de saisine : 1 an à compter de la réclamation écrite auprès de ZINN PRODUCTION.

La médiation n'est pas obligatoire mais est proposée pour résoudre les litiges sans recours judiciaire.

25.3 Juridiction compétente

À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents du ressort d'Auxerre (89) seront seuls compétents.

Cette clause ne s'applique pas aux Clients Consommateurs, qui bénéficient des règles de compétence de droit commun.

ARTICLE 26 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Intégralité : Les CGV + devis + avenants constituent l'accord complet entre les Parties.
- Nullité partielle : Une clause nulle n'affecte pas les autres dispositions.
- Tolérance : Le non-exercice d'un droit ne vaut pas renonciation.
- Cession : Accord préalable requis pour toute cession par le Client.
- Droit applicable : Droit français. Seule la version française fait foi.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Ce formulaire est réservé aux Clients Consommateurs ayant conclu un contrat à distance ou hors établissement, conformément à l'article L.221-5 du Code de la consommation.

À l'attention de :

ZINN PRODUCTION – ZINOUNE Nael

6 rue des Vignes – 89400 BUSSY-EN-OTHE

Email : pro@naelzinoune.fr

Je soussigné(e) notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services suivante :

Description de la prestation : _____

Commandée le : _____ / Devis n° : _____

Nom du consommateur : _____

Adresse : _____

Date : _____

Signature (en cas de notification papier) :

 À renvoyer avant l'expiration du délai de 14 jours suivant la conclusion du contrat.

ANNEXE 2 – ACCEPTATION DES CGV

Je soussigné(e),

Nom / Raison sociale : _____

Adresse : _____

Email : _____ Tél : _____

Agissant en qualité de :

☐ Client Consommateur (particulier, usage personnel)

☐ Client Professionnel (fonction : _____)

Déclare avoir pris connaissance des CGV de ZINN PRODUCTION (V1 – Janvier 2026) et les accepter sans réserve.

☐ J'ai été informé(e) des conditions du droit de rétractation (Consommateurs uniquement).

☐ (Consommateurs) Je demande expressément que l'exécution de la prestation commence avant la fin du délai de rétractation et reconnais perdre mon droit de rétractation une fois le service pleinement exécuté.

Autorisation d'utilisation des contenus (Article 21) :

☐ J'AUTORISE ZINN PRODUCTION à utiliser les contenus réalisés à des fins de promotion (portfolio, réseaux sociaux, démarchage).

☐ Je N'AUTORISE PAS cette utilisation.

ZINN PRODUCTION	LE CLIENT
M. ZINOUNE Nael	Nom : _____
Fait à : _____	Fait à : _____
Le : _____	Le : _____
Signature :	Signature + « Lu et approuvé, <i>Bon pour accord</i> » :